

*« La nature propose, l'homme dispose » :
spatialités différentielles et développement rural
en Afrique tropicale*

Emmanuel GU-KONU

A travers les politiques de développement, telles qu'elles sont formulées en Afrique tropicale depuis près d'un quart de siècle, le milieu rural apparaît souvent simplifié. Il est presque toujours réduit à la combinaison de quelques composantes courantes : climat, relief, sols, population... Et, dans le cas général, ce qu'on lui demande se limite à deux exigences essentielles : qu'il soit disponible en quantité suffisante et qu'il présente des conditions agrologiques appropriées pour une culture déterminée, celle qui entre dans les objectifs d'une politique de développement définie.

Les monographies préparées par les bureaux d'études chargés de la détermination des conditions de mise en œuvre des opérations de développement rural rendent bien compte de cette perception simplificatrice, qui ne voit dans le milieu rural tropical africain qu'un cadre physique, un paysage derrière lequel existe tout au plus quelques contraintes foncières plus ou moins fortes.

Sans doute, ces composantes prises en compte par les politiques de développement dans l'approche de l'espace rural entrent-elles dans la structure de ce dernier. Mais en Afrique tropicale, cette structure tient également beaucoup de ses traits identitaires à l'inscription spatiale des civilisations agraires des sociétés rurales africaines à travers leurs cheminements historiques respectifs, et au modelage spatial résultant de la « mise en valeur » coloniale.

Ce double processus a produit des spatialités différentielles spécifiques, lesquelles ne se révèlent qu'à travers une vision diachronique de l'espace rural. Elles pèsent plus ou moins lourdement sur la formulation des politiques de développement, et sur les pratiques dont procèdent ces politiques. A tel point que, parfois, souvent même, perçues hors de ce modelage spatial antérieur aux interventions actuelles dans le milieu, nombre de décisions ou de pratiques observées dans le champ du développement rural répondent difficilement à une explication cohérente.

Quelles sont les spatialités différentielles produites par ce modelage de l'espace tropical africain à travers l'histoire ancienne et récente de cette région ? Quelles sont les modalités de l'élaboration des unités territoriales qui forment ces spatialités, et les significations respectives de celles-ci dans la question du développement rural ? De quelles manières ce façonnement antérieur du milieu influence-t-il les choix et les décisions conduisant à la formulation des politiques de développement et à leur mise en œuvre en Afrique tropicale ?

Quelques éléments de réponse à ces questionnements pourraient permettre de cerner de plus près la question de la relation espace/développement en Afrique tropicale.

Le modelage du milieu tropical africain

« Cette ligne pâle et brouillée, cette différence souvent imperceptible dans la forme et la consistance des débris rocheux témoignent que là où je vois aujourd'hui un terroir aride, deux océans se sont jadis succédé. »¹

Cette remarque peut fort bien s'appliquer à l'espace rural tropical africain. Car, le milieu qui, dans cette région, sert de support à la projection spatiale des politiques de développement ne saurait être réduit à la combinaison actuelle de quelques-unes de ses composantes. Son état présent est le résultat d'une évolution plus ou moins longue qui en fait un produit de l'histoire. Parmi les processus historiques dont il procède ainsi, l'inscription des civilisations agraires différentes par des générations successives de communautés humaines tient une place déterminante. De ces empreintes cumulées résulte un véritable façonnement du milieu. Une lecture attentive des paysages ruraux permet de rendre compte de ce modelage de l'espace agraire à travers l'histoire des peuples.

De ce modelage spatial résultent des spatialités différentielles. Elles sont formées d'unités plus ou moins fortement individualisées par la nature des civilisations qui les ont élaborées, et la profondeur variable des marques de ces civilisations dans le milieu. Immédiatement visibles ou plus ou moins bien médiatisées, ces empreintes confèrent des significations aux unités ainsi individualisées. Celles-ci ne sont pas neutres au regard des formes d'intervention tendant à leur conférer des signes nouveaux. Espaces significatifs, ils s'imposent comme tels.

En tant que produits de l'histoire, les spatialités différentielles ainsi élaborées le furent à des époques différentes. Les unes sont plus récentes que les autres. Et les moins anciennes parfois se superposent aux plus anciennes. Celles-ci peuvent être totalement voilées par celles-là. Mais elles peuvent également se révéler dans le paysage, telles des surfaces d'abrasion mal oblitérées par une sédimentation nouvelle, ou des affleurements de couches anciennes dégagées par l'érosion dans des formations plus récentes, ou simplement moins résistantes.

Typologie des spatialités en Afrique tropicale

Observé dans ses grandes lignes, l'espace rural tropical africain apparaît encore bien marqué aujourd'hui par deux types de spatialités différentielles : celles issues du modelage spatial pré-colonial, et celles produites par la marque du système colonial sur le milieu.

Les spatialités différentielles pré-coloniales

Plus anciennes, elles furent élaborées au cours de la période pré-coloniale par les différentes communautés ethniques. Elles sont formées d'espaces qu'on peut ainsi qualifier d'ethniques, ce qu'on a si justement désigné sous le nom de « régions

1. Claude LEVI-STRAUSS, 1955 — *Tristes Tropiques*, Paris, Plon, p. 59.

anciennes », et moins heureusement par celui de « régions traditionnelles »², autrement dit, des aires géonomiques marquées chacune du sceau des civilisations édifiées par différents groupes ethniques. Naturellement, la faiblesse des densités, les formes d'organisation de l'habitat et les modes d'utilisation du sol rendent ces espaces fortement discontinus, séparés les uns des autres par des vides démographiques plus ou moins étendus. Leurs tailles varient avec l'importance numérique des groupes et les niveaux d'organisation politique de ces derniers. Et leurs reliefs, par rapport aux plages de discontinuité, sont plus ou moins affirmés, en fonction de la capacité de maîtrise de l'espace agricole par les hommes.

Souvent, ces espaces ethniques ne sont du reste pas le fait d'un seul groupe. Ils sont parfois façonnés par plusieurs communautés humaines qui se sont succédé dans le temps au gré des migrations, les plus récentes ayant hérité de l'espace produit par leurs prédécesseurs, ou les ayant produits elles-mêmes en fonction du niveau d'efficacité de leurs techniques de production et d'encadrement social. Souvent également, ils sont le fait de plusieurs groupes cohabitant sur la base de rapports égalitaires, ou sous la dépendance d'une ethnie dominante.

Ces espaces formaient alors des « pays », affectés du nom des ethnies qui les ont élaborés, ou du nom du chef de clan, ou encore de celui de l'ethnie dominante qui contrôle ces espaces³. Dans le cas général, ces pays furent remodelés lors du façonnement colonial, et plus ou moins oblitérés par les nouvelles unités spatiales produites par ce remodelage. Même si, comme cela arrive parfois, ils subsistent sous forme de survivances, et sont alors incorporés dans la trame des nouvelles spatialités comme l'a observé SAUTTER au sujet de la province de Zaria au Nigeria⁴, les espaces ethniques y perdent leurs significations et leurs rôles antérieurs, et ne sont pas pris en compte en tant que tels dans la nouvelle organisation de l'espace.

Les spatialités différentielles coloniales

A l'intérieur de chacun des territoires coloniaux, le modelage spatial colonial a produit des spatialités de deux types, différents par les modalités de leur émergence, et par leurs finalités spécifiques dans le système.

Les spatialités d'origine administrative – Les premiers types sont les spatialités modelées à travers l'organisation administrative de la colonie. Elles émergent progressivement, au fur et à mesure de l'implantation du système colonial. Elles sont formées de sous-unités territoriales qui furent en Afrique tropicale des « cercles » de commandement, parfois morcelés en « subdivisions » administratives. Elles se sont surimposées aux espaces ethniques antérieurs, sans en respecter les contours. Bien plus souvent au contraire, les premiers furent morcelés ou remaniés suivant les besoins du contrôle politique, et suivant l'état du rapport des forces entre l'autorité coloniale et les sociétés soumises.

Spatialités à objectif strictement politico-administratif, les sous-unités territoriales qui les constituent ne sont donc pas des « espaces de développement », mais des « espaces de commandement »⁵. Elles n'ont de signification autre que celle d'es-

2. G. SAUTTER, 1972 — La région traditionnelle en Afrique tropicale, in : Régionalisation et développement, Colloques internationaux du CNRS, Sciences Humaines, Strasbourg, 26-30 juin 1967, Paris, p. 65 et suivantes.

3. A titre d'exemple, l'espace haoussa est désigné en langue haoussa par les expressions « Gerin haoussa » ou « Kassin haoussa ». Au Bénin, l'actuel district rural de Kalale porte le nom autochtone de « pays Gbassi », les Gbassi étant les fondateurs de l'une des dynasties royales de cette région. (J. IGUE & S. ADAM, La hiérarchie fonctionnelle des établissements humains au nord du Bénin, août 1987).

4. G. SAUTTER, *op. cit.*, p. 84.

5. L'administrateur chargé du contrôle de ces espaces s'appelle précisément « le Commandant ».

pace d'exercice d'une fraction du pouvoir central en vue de l'assujettissement et du contrôle des populations. Leur mode de gestion a largement contribué à la dépossession des communautés rurales de leurs « pays », c'est-à-dire de leurs espaces de vie. Sous cet angle, elles ont souvent joué comme freins au progrès de ces communautés.

Les spatialités à objectif économique – Sur ces premiers types d'espaces se sont progressivement imprimées les spatialités élaborées à travers le procès de la « mise en valeur » agricole de la colonie. Elles sont tout aussi discontinues que les spatialités ethniques, mais moins du fait du schéma des densités ou de la distribution de l'habitat, que du caractère sélectif de cette « mise en valeur ». Perçus à travers les grilles normatives de l'économie de traite, les sous-espaces constituant ces spatialités forment ainsi des unités territoriales en relief, lesquelles baignent dans un protoplasme d'espaces inutiles. Ainsi sont-ils signifiés. Et leurs significations tiennent leur validité, non du vécu des populations autochtones, mais exclusivement des besoins d'approvisionnement du marché dominant.

Aussi, leur dénomination ne s'inspire-t-elle pas des particularités ethno-culturelles des communautés paysannes locales, ni des formes visibles de leur maîtrise de l'espace agraire. Dans le cas général, elle s'inspire des besoins du marché, suivant que ces milieux sont aptes ou non à les satisfaire. Aussi, ces sous-espaces ne forment-ils pas des « pays », mais des « zones », ou des « secteurs » ou des « régions »... de plantation ou d'émigration ou de colonisation agraire...

Ainsi signifiés exclusivement par rapport aux besoins de l'exploitation économique de la colonie, les sous-espaces constituant ces spatialités se classent alors en deux catégories : ceux qui sont positivement signifiés par les « ressources » agricoles ou minières qu'ils offrent ou peuvent offrir au marché, et ceux qui le sont négativement parce qu'ils ne présentent aucun intérêt dans cette optique. Dans la logique du marché dominant, les premiers types forment des espaces « utiles » ou des « régions riches » : ce sont les espaces élus. Les seconds sont des espaces « inutiles », des « régions pauvres ». Et ils sont laissés pour compte. Souvent, les espaces élus ne conservent d'ailleurs pas longtemps ce privilège. Ils deviennent « inutiles » dès que leurs productions perdent les faveurs du marché. Ils sont alors voués à l'anathème par le système, même s'ils offrent ou peuvent continuer à offrir aux communautés locales les moyens de leur survie ou de leur progrès.

Les espaces « inutiles » sont donc ceux qui ne servent qu'à satisfaire les besoins d'auto-subsistance des populations autochtones, et qui n'offrent ainsi aucune prise valable pour l'économie de traite. Ou encore, ce sont les milieux sans peuplement humain, d'accès difficile, mal dotés par la nature au regard du marché dominant. Ce sont aussi les milieux dont les potentialités apparaissent marginales pour la rentabilisation du capital.

Un cas de figure : le territoire togolais

Le territoire togolais offre un excellent terrain d'observation de ces spatialités différentielles, tant du point de vue de leurs modalités d'émergence que de leurs significations au regard du développement rural.

Les espaces ethniques et les politiques de développement

Le colonisateur allemand vint trouver dans cette région d'Afrique, devenue depuis lors « Le Togo », des communautés ethniques implantées dans des espaces géographiques déterminés. Ces derniers formaient des « pays », dénommés par ces communautés elles-mêmes, sur la base de leurs propres identités ethno-culturelles.

Il en est ainsi par exemple du pays ewè (*Ewédome* ou *Ewényigba*), ou du pays bassare (*Bassare-tinki*)... Ces pays étaient plus ou moins étendus selon l'importance numérique des groupes et selon la force et la cohésion de leurs organisations sociales. Et ils étaient plus ou moins nettement individualisés, et plus ou moins bien repérables dans le paysage selon que l'implantation était ancienne ou moins ancienne, et selon l'efficacité variable de la maîtrise agraire des groupes sur le milieu naturel.

Ce modelage pré-colonial était marqué d'une forte discontinuité, résultat de la faiblesse des densités, et des modalités de la mise en place des collectivités. Les pays, c'est-à-dire les territoires appropriés, utilisés et vécus comme tels par les hommes, étaient séparés les uns des autres par des vides démographiques qui, le plus souvent — mais pas toujours —, s'identifiaient à des aires géographiques vacantes. Mais ces vides ne sont pas importants partout. Dès que les densités deviennent moyennes, ils prennent souvent l'allure d'espaces interstitiels. Et alors, même inhabités, ils sont souvent appropriés. De telle sorte que, dans un grand nombre de cas, les pays sont en fait jointifs malgré les apparences, avec une articulation des pouvoirs qui leur confère souvent l'aspect de véritables « espaces maillés » (SAUTTER, 1967). La région maritime du Togo est un cas exemplaire dans ce sens.

Les « pays » représentent les espaces de vie des différentes communautés. Celles-ci y tiraient les ressources nécessaires à leur survie, selon la nature de leurs besoins, et selon des modalités diverses d'utilisation du milieu. Elles les avaient soumis à des régimes fonciers en cohérence avec cet objectif. Elles en assuraient la défense contre les visées hégémoniques des groupes adverses. Et par diverses mesures, qui pouvaient prendre, suivant les cas, la forme d'interdits ou de rituels religieux, ou la forme d'organisation sociale du travail, elles assuraient la protection du milieu physique par une sauvegarde des écosystèmes naturels. Sous cet angle, et à l'échelle du groupe ethnique, ou même de la communauté villageoise, ces « pays » formaient à la fois des « terroirs », au sens donné à ce concept par la géographie africaniste française⁶, et des « finages », même si, de ce dernier point de vue, leurs caractéristiques ne sont pas, point pour point, identiques à ce que recouvre ce terme chez les ruralistes français⁷.

Naturellement, les politiques nationales de développement rural méconnaissent ces espaces ethniques, et ne les prennent donc pas en compte dans leurs processus opératoires.

Les spatialités coloniales et leur destin

Sur cette toile de fond, le modelage colonial superposa de nouvelles spatialités dont les objectifs et les finalités, les formes et les modalités d'émergence sont tout à fait différents.

Les espaces à objectifs administratifs — Ils émergent progressivement du découpage administratif du territoire. Leur élaboration commença sous l'administration allemande, dès la fin du siècle dernier, par la création de cercles. Après la Seconde Guerre mondiale, et dans le cadre du mandat français, de nouveaux cercles furent créés. Le quadrillage fut ensuite complété par des subdivisions de cercles, des postes administratifs, des cantons, et enfin les ressorts territoriaux de quelques chefs dont les villages furent élevés au privilège de villages indépendants.

Spatialité à objectif strictement administratif, ses unités constitutives sont des unités territoriales sans vocation au développement. Modelée en fonction des besoins du système de domination coloniale, cette structure survivra à la colonie.

6. *Etudes rurales*, janvier-septembre 1970 : 7-45.

7. BONNAMOUR (J.), 1973 — *Géographie rurale, Méthodes et perspectives*, Paris, Masson & Cie : 13-14.

L'Etat post-colonial la conserva dans ses lignes essentielles, avec des modifications mineures qui ne la remettent pas en question, ni dans son principe ni dans ses fonctions.

Les espaces à vocation économique – Le modelage administratif fut doublé d'une spatialité différentielle issue du procès de la « mise en valeur » coloniale. Motivée par des exigences différentes de celles qui avaient justifié la spatialité précédente, et poursuivant des objectifs différents, elle est tout à fait en discordance sur les premières. Son élaboration commença avec l'organisation de l'exploitation du territoire, en fonction des besoins d'approvisionnement du marché allemand et selon la logique du mythe de la « Musterkolonie ».

L'une des premières cultures promues dans cette logique fut en effet celle du cotonnier. On se mit ainsi à créer sur le territoire des *espaces-coton*. Et on le fit sans regarder à la dépense : on alla chercher aux Etats-Unis des experts en culture cotonnière pour établir les conditions de la production et repérer les *zones à vocation cotonnière*⁸. La guerre de 1914 ne permit pas à ces *espaces-coton* de s'individualiser nettement et de s'imposer par la suite comme tels dans le paysage.

Toutefois, la partie nord-ouest du pays eûte commençait à se spécialiser, dès cette époque, dans ses fonctions actuelles de production de café et de cacao. Elle devenait ainsi une *zone de plantation*, artificiellement plaquée sur les *espaces ethniques* antérieurs. Le littoral, à son tour, devint rapidement une *zone de plantation de cocotiers*, dont l'importance croissante éclipsa très vite celle des activités antérieures, lesquelles n'eurent plus ainsi aucune chance d'améliorer leurs technologies. Comme on le voit, le passéisme paysan n'épuise pas l'explication du refus apparent du cultivateur africain à s'engager dans la voie de la modernisation agricole.

La basse vallée du Mono renforça sa fonction de production d'huile de palme pour l'exportation, fonction qu'elle allait du reste perdre quelques années plus tard : elle ne parvenait pas à s'élever au niveau des nouvelles techniques de culture palmière imposées par les normes de rentabilisation du capital sur le marché dominant.

Au-delà du neuvième parallèle, le climat à saison pluvieuse unique et les difficultés d'accès rendaient onéreuse l'exploitation méthodique du milieu. Dans cette portion du territoire, les *régions utiles* furent donc figées dans des fonctions primitives de cueillette de kapok et de noix de karité. Elles devinrent des *zones de cueillette*. Ainsi s'élaborait activement, par des modalités différentes, cette nouvelle spatialité directement commandée par les besoins du marché dominant.

Le processus fut poursuivi après 1924. A partir de 1933, la nouvelle administration imposa la culture du caféier et du cacaoyer. Les régions qui avaient commencé à se spécialiser dans cette forme d'activité pendant la gestion précédente s'affirmèrent alors dans cette « vocation ».

Non sans mal, elles devinrent pour toujours des *régions caféières* ou des *régions cacaoyères* suivant les particularités du milieu naturel, oblitérant et banalisant ainsi les significations essentielles des espaces ethniques antérieurs. Les productions anciennes furent reléguées au second plan, ou globalement déconsidérées, surtout à partir de 1945. Dans certains milieux, elles disparurent totalement.

Le long du littoral, l'*espace-cocotier* se maintint. Mais pour un temps. La dépréciation du coprah sur le marché mondial allait bientôt lui enlever sa signification. A l'inverse, les besoins croissants du marché en huile de palme au lendemain de la guerre conférèrent une valeur nouvelle aux peuplements de « palmiers naturels » qui couvraient alors une large bande de la Région maritime. La signification antérieure de cette région résidait d'abord dans sa fonction de production de maïs associé au manioc, à divers types de haricots, au palmier oléicole et au palmier vinicole.

8. KRATZ, août-sept. 1983 — Le Togo au début de notre siècle, *Le mois en Afrique*, p. 144 & suivantes.

Dans la nouvelle spatialité commandée par le marché dominant, elle fut réduite à celle d'une *zone de palmeraie naturelle*. La construction de la féculerie de Ganavé en 1953 pour la production et l'exportation de féculés de manioc, à son tour, fit du sud-est de la région un *espace-manioc* pour lequel le Fonds français d'aide et de coopération consacra, au cours des deux premiers Plans, des crédits relativement importants pour la régénération de la terre de barre dans le cadre des interventions du BDPA, et pour l'opération-manioc.

Dans les régions septentrionales dont les conditions climatiques et les difficultés d'accès n'offraient que des possibilités marginales à l'économie de traite, les milieux densément peuplés devinrent des réserves de main-d'œuvre où on allait puiser, à bon compte, la force de travail nécessaire à « la mise en valeur » des espaces mieux dotés par la nature dans l'optique du marché dominant. Ces noyaux à forte densité devinrent ainsi des *zones d'émigration*.

Comme la mise en valeur du territoire au cours des trente années de la tutelle française était fortement sélective dans son approche spatiale, la nouvelle spatialité qui en résulta fut ainsi formée d'une série « d'espaces utiles », diversement signifiés et séparés les uns des autres par « des espaces inutiles ». Ceux-ci sont, ou bien des espaces élaborés lors de ce modelage colonial du milieu, mais qui perdirent entre-temps leurs significations du fait de l'évolution du marché métropolitain, ou bien des espaces ethniques préservés du façonnement colonial, ou enfin les vides démographiques.

Mais toutes les zones inhabitées n'eurent pas dans la nouvelle spatialité des significations négatives. Certaines d'entre elles furent prises en compte par le système en vue d'objectifs variés. Celles qui présentaient des conditions écologiques favorables à certaines cultures d'exportation, ou aux cultures vivrières nécessaires à l'approvisionnement des zones de plantation ou des centres urbains devinrent des *zones de colonisation agraire*, peuplées alors par des flux d'immigrants prélevés dans les réserves de main-d'œuvre. Le Secteur de modernisation de l'Est-Mono s'individualisa par ce processus à partir de 1936. D'autres furent signifiées, par contre, en zones de forêts classées dont l'accès était interdit aux populations. A la veille de l'Indépendance, ces forêts classées étaient au nombre d'une soixantaine et couvraient environ 8 % de la superficie du territoire.

Cette spatialité issue de l'exploitation coloniale survécut également à la colonisation, et fut prise en compte par les nouveaux pouvoirs étatiques comme cadres spatiaux normaux d'application des politiques de développement rural. Elle subit peu de retouches, sous forme d'espaces territoriaux surimposés au modelage spatial précédent. Ces nouveaux espaces sont parfois des *zones de vulgarisation agricole* plus ou moins étendues, généralement discontinues du fait du caractère sélectif des interventions, ou parfois emboîtées les unes dans les autres. Ces zones tirent leurs individualités de la nature des cultures faisant l'objet de la vulgarisation, ou alors des projets chargés de ces opérations. Parfois également, ces retouches sont des périmètres « d'opérations de développement » en cours, comme le domaine du FED-KARA, ou les zones de plantation de la SONAPH, ou des périmètres d'opérations abandonnées : l'espace PRODERMA⁹ participe à cette dernière catégorie depuis 1982.

Spatialités et développement rural

La lecture de l'espace rural tropical africain, au-delà des images qu'en ont si souvent données certaines études du terroir africain, révèle ainsi d'autres types de spatialités différentielles. Successivement élaborées à travers l'histoire de cette

9. Projet de Développement rural de la Région Maritime.

région du continent, elles y compliquent singulièrement la structure du milieu rural. Et elles montrent bien qu'en Afrique tropicale comme partout ailleurs, mais bien plus qu'ailleurs, le milieu d'application des politiques de développement rural n'est pas réductible à une simple étendue physique, ni à un support neutre, qui serait alors disponible pour n'importe quel type d'intervention, ou qui serait susceptible de se laisser intégrer dans n'importe quelle logique de modernisation agricole, pourvu que soit tenu compte de ses données physiques essentielles, et que des mesures appropriées soient prises pour épurer la terre des droits fonciers autochtones. Elles l'indiquent, au contraire, comme une construction infiniment plus complexe, marquée par la diversité de ses unités constitutives, et une extraordinaire multiplicité des significations acquises par ces unités. Quelle est l'attitude la plus courante des praticiens du développement face à cette structure du milieu rural en Afrique tropicale ?

L'emprise de la spatialité coloniale

La structure profonde de l'espace rural tropical africain impose au moins deux démarches essentielles dans la problématique du développement rural.

La première démarche est une prise en compte différentielle du milieu, une démarche guidée par la nécessité d'interpréter les significations propres à chacune de ces unités spatiales structurantes, et par la volonté de tirer au mieux parti de ces significations, quelles qu'elles soient, aussi bien dans leur singularité que dans toutes les combinaisons auxquelles elles peuvent donner lieu.

Cette démarche exclut toute vision uniformisatrice du milieu, qu'elle soit fondée par les exigences de la rationalité technique ou par une logique différente. Elle exclut également toute tendance à réduire le procès d'aménagement du terroir africain à un modèle unique, sous prétexte que ce dernier aurait fait ses preuves d'efficacité ailleurs. Elle démontre l'inconsistance de toute politique de développement rural qui se formule en dehors de ces cadres spatiaux concrets, et qui descend ensuite des hautes sphères de sa conception pour tenter de s'incarner dans ces milieux.

La deuxième démarche exclut toute approche spatiale sélective, notamment celle qui fonde la sélection d'abord et souvent exclusivement sur les besoins et les normes de consommation du marché dominant. Au contraire, elle implique la prise en compte de chaque unité, sans exclusive, et un effort pour harmoniser les besoins des hommes qui les habitent avec les potentialités qu'elles offrent, et la capacité des sociétés rurales respectives à interpréter et à réaliser ces potentialités. Elle implique également un effort pour déterminer les modalités d'intervention les plus conformes à la sauvegarde des écosystèmes locaux et au respect de la liberté de choix, d'action et de la culture identitaire des sociétés rurales impliquées.

Mais les expériences de développement rural menées en Afrique tropicale depuis près d'un siècle révèlent qu'uniformisation et sélectivité sont justement les traits dominants du modèle en vigueur. Cela est particulièrement vrai pour les réalisations initiées depuis les années 1970. A lire les politiques rurales et les pratiques auxquelles elles donnent lieu, cette diversité du milieu n'existe pas. Les spatialités ethniques n'apparaissent nulle part. La formulation des politiques et les processus décisionnels ne tiennent pas compte d'elles. L'organisation du développement ne fait aucun effort pour les exhumer et les réhabiliter là où elles peuvent l'être. Elle les ignore.

Par contre, toute la démarche porte préférentiellement vers les spatialités élaborées à travers le processus colonial. Aux praticiens du développement, ces spatialités-là apparaissent comme seules à être chargées des conditions du progrès dans le monde rural tropical africain. Qu'ils soient bailleurs de fonds, représentants d'ONG, cadres nationaux ou pouvoirs publics, ces acteurs sont fortement soumis à la fascination de ces spatialités coloniales. Les sous-espaces constituant celles-ci, par leurs

significations, orientent profondément les choix lors de la définition des actions et des modalités des interventions dans le milieu. Et souvent, par la force des choses, le cultivateur africain finit lui-même par devenir, comme les autres acteurs, captif des logiques portées par ces spatialités.

Un cas exemplaire : l'action de la SRCC¹⁰ au Togo

La politique togolaise de rénovation de la caféière et de la cacaoyère illustre bien cette emprise des spatialités coloniales sur les décisions et les pratiques en matière de développement rural en Afrique tropicale.

Le processus de la vulgarisation du caféier et du cacaoyer dans le sud-ouest montagneux du Togo avait, comme on l'a vu, bouleversé la structure antérieure de l'espace agraire régional. Après la Seconde Guerre mondiale, les plantations devinrent réellement prospères, et les petits planteurs gagnèrent beaucoup d'argent dans le cadre de la traite coloniale. La région prit alors une place importante dans la vie économique de la colonie. Le café et le cacao devinrent les deux principaux produits de rente. Le premier fournissait, en 1959, plus de 41 % de la valeur des exportations¹¹, assurant ainsi, avec le cacao, l'essentiel des ressources financières nécessaires à la gestion du territoire. Aussi, *la zone des plantations de café-cacao* s'imposa-t-elle, dès avant la « décolonisation », comme une donnée objectivement incontournable dans l'optique de la traite coloniale.

Mais la situation devait changer dès 1958. Devant la poussée de la revendication pour l'Indépendance, la métropole réagit en supprimant les surpris auxquels ces produits de rente étaient payés au cultivateur pour encourager l'extension de la plantation. En 1960, quand le territoire accéda à l'Indépendance, les prix au producteur tombèrent au niveau de ceux du marché : le cacao passa d'une moyenne de 100 francs CFA le kilogramme en 1958 à 90 francs, et le café, de 130 francs à moins de 60 francs. Le cultivateur n'avait plus aucun intérêt à consacrer, comme avant, l'essentiel de son temps de travail à ces cultures. La plupart des champs retournèrent à l'état de friche, et toute la spéculation tomba au rang d'une activité de cueillette. Une forte proportion de la main-d'œuvre reflua vers les villes. Le vieillissement de la plantation s'en accéléra. Les rendements chutèrent. Et la production exportable s'effondra, entraînant un manque à gagner considérable pour l'Etat.

Toutefois, du fait de la permanence des rapports de dépendance qui situaient l'Etat dans le marché dominant, l'espace ainsi produit n'en continua pas moins de garder sa signification de *zone de plantation pour l'exportation*, aussi bien dans le paysage que dans l'imaginaire des décideurs.

Mais il la garda bien plus évidemment dans le paysage rural. Car, si la durée de vie économique des arbres est de 15-30 ans, leur durée de vie physique est bien plus longue. Caféiers et cacaoyers sont donc là, même si leur productivité est devenue pratiquement nulle. Les conditions foncières de la création des plantations, l'ensemble des structures créées pour promouvoir la production, ainsi que les structures mentales induites par l'économie de traite renforcèrent, dans le paysage physique et psychologique, la permanence de cette signification rendue pourtant anachronique par les nouvelles conditions de la vie politique et économique du pays.

Dès lors, cet espace s'imposa, au lendemain de l'indépendance du territoire, comme une donnée incontournable dans la définition et la conduite des politiques de développement rural. Sous son empire, toute la politique menée par les SPAR¹² dans la région fut polarisée sur *l'action-café* et sur *l'action-cacao*. Les SORAD¹³ qui

10. Société de rénovation de la caféière et de la cacaoyère.

11. Comptes économiques, Togo, 1956, 1957, 1958 ; BCEAO, Etudes économiques ouest-africaines, Paris, 1961, p. 157.

12. Sociétés publiques d'action rurale ; elles prirent la place des Sociétés indigènes de prévoyance (SIP), sans modifier l'optique spatiale de celles-ci.

13. Sociétés rurales d'aménagement et de développement.

pirent la relève des SPAR en 1965 ne purent se retenir d'aller dans le même sens. Les organismes internationaux chargés du financement agricole à partir de cette date ne procédèrent pas autrement dans leur approche spatiale. Et quand, à partir de 1973, les prix de ces denrées amorcèrent une hausse pourtant bien conjoncturelle, l'Etat s'engagea dans une politique coûteuse de rénovation de la plantation avec l'appui financier massif du FAC¹⁴ et de la Banque mondiale¹⁵. Dans la logique économique et sociale où il s'est situé, l'Etat togolais pouvait-il, dans ces conditions, définir une politique alternative face à cette spatialité coloniale ?

Cet exemple ne particularise pas le Togo par rapport aux autres pays d'Afrique tropicale.

Prisonnier des spatialités différentielles coloniales, l'Etat dahoméen avait consacré une grande partie de ses énergies aux palmeraies implantées après la Seconde Guerre mondiale dans le cadre des opérations du FIDES¹⁶. L'espace arachidier sénégalais continue de peser lourdement sur la politique agricole, et au-delà, sur la politique globale de développement du Sénégal¹⁷. La Côte d'Ivoire a renforcé dans des proportions extraordinaires¹⁸, la signification de son *espace café-cacao*, comme par une sorte de fatalité, ce qui la place aujourd'hui, plus que jamais, dans l'incapacité de remettre en question la structure spatiale produite par le modelage colonial du territoire. Le développement national du Ghana dépend toujours largement des plantations cacaoyères du Pays Ashanti et celles de la « Volta Region », les unes et les autres étant le résultat du modelage colonial antérieur de l'espace.

Les spatialités élaborées à travers le procès de la « mise en valeur » coloniale pré-déterminent donc les politiques de développement rural en Afrique tropicale. Comme par une fatalité inéluctable, elles tiennent prisonniers les décideurs et les poussent inexorablement dans une direction déterminée, celle imposée par le marché dominant.

Un déterminisme absolu ? Le capitalisme agraire, qui oriente les décisions en matière de développement rural en Afrique tropicale est, bien entendu, capable de bouleverser les spatialités héritées du passé, comme il procède dans certains pays d'Amérique du Sud ou d'Asie du Sud-Est. Même sur le continent africain, certaines interventions encore timides de l'agro-business au Nigeria ou au Kenya montrent bien cette capacité. Mais les enjeux du système dominant ne font pas encore de tels bouleversements une nécessité impérative en Afrique tropicale où l'espace ressort à travers ces enjeux comme une sorte de réserve. Aussi, les spatialités coloniales s'imposent-elles encore là comme des données incontournables.

Comme on le voit, si la conception vidalienne d'une humanité qui joue avec la nature¹⁹ est séduisante, l'histoire du développement rural contemporain sur le continent africain révèle que ce principe ne se vérifie pas automatiquement dans toutes les sociétés, et dans toutes les conditions historiques. Entre les sociétés rurales de l'Afrique contemporaine et la nature s'interpose le filtre de la dépendance. En conséquence, ces sociétés n'ont guère de marge pour jouer. Si, incontestablement, la nature propose, dans ces sociétés, l'homme, lui, ne dispose pas. Une certaine

14. Fonds d'Aide et de Coopération.

15. Tout indique d'ailleurs que l'attitude de l'Etat à l'égard de cet *espace café-cacao* aurait été la même en l'absence de ce mouvement conjoncturel des prix, puisque l'un des thèmes du discours sur le développement était la nécessité de compenser la baisse des cours du café et du cacao par une élévation des rendements, donc par une intensification sans compensation du travail paysan.

16. Fonds d'Investissement et de Développement Economique et social.

17. On peut dire en effet, sans déformer les faits, que l'Etat sénégalais se trouve aujourd'hui dans ce paradoxe d'importer du riz pour continuer d'entretenir un espace arachidier qui aurait dû être remis en question.

18. La Côte d'Ivoire est devenue le premier producteur mondial de cacao et le plus important producteur africain de café.

19. Voir CLAVAL (P.), 1976 — *Essai sur l'évolution de la géographie humaine*, les Belles Lettres, Paris, p. 57.

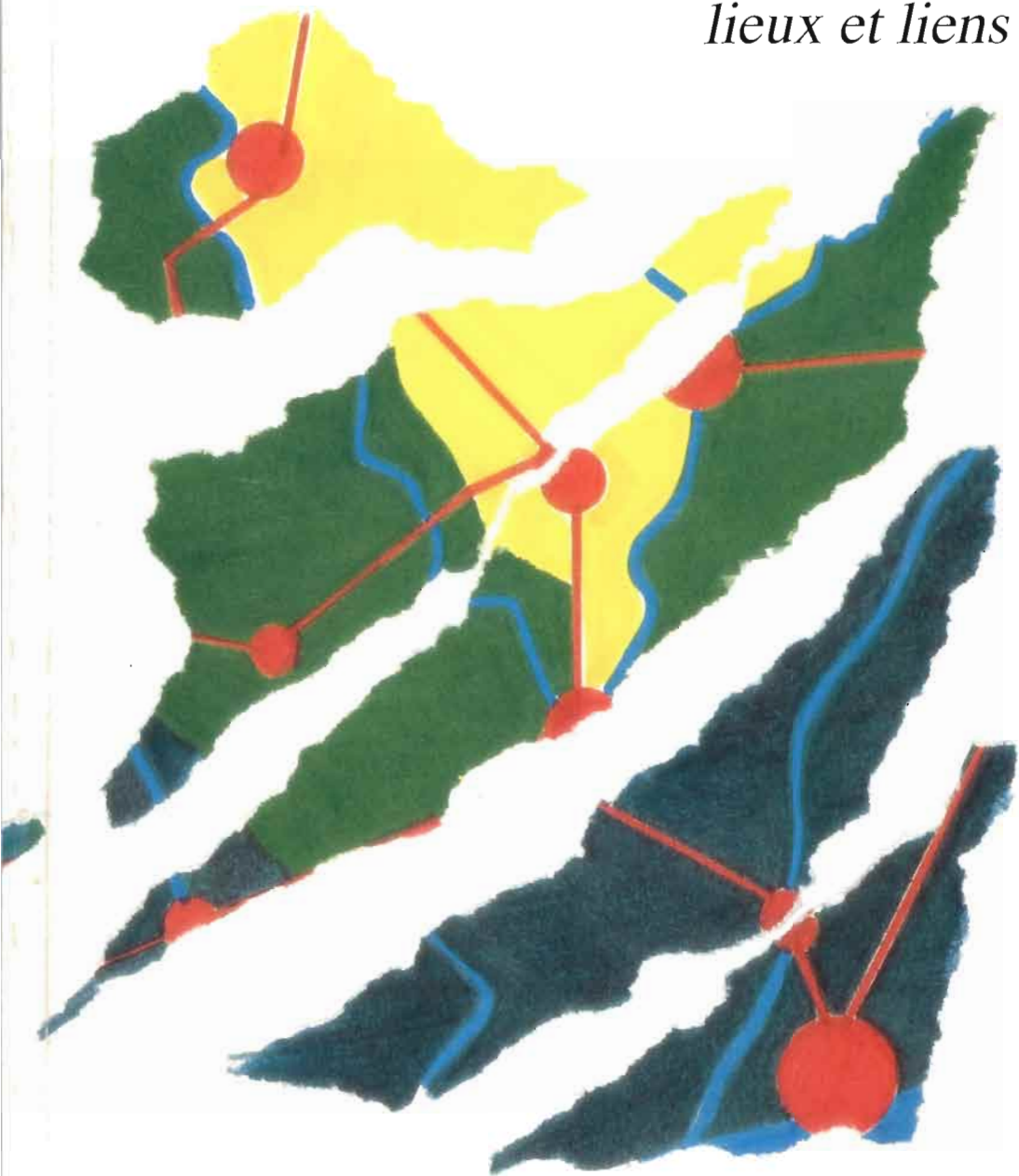
structure de l'espace, reflet des forces et des mécanismes du marché dominant, s'impose à lui et l'empêche de mettre à profit toutes les virtualités de son milieu de vie.

Pour que ces sociétés échappent au déterminisme du modelage spatial colonial, il faut que l'espace soit préalablement déconstruit et repensé de telle manière que le concept du développement rural puisse être réinterprété dans des cadres spatiaux reconstruits dans l'optique de la repossesion de l'espace et de la « conservation sur place du maximum de ressources, de forces, (et de) facteurs de multiplication du progrès »²⁰.

20. KAYSER (B.), 1972 — Les transformations de la structure régionale par l'économie commerciale dans les pays sous-développés, in : *Régionalisation et Développement*, *op. cit.*, p. 169.

Tropiques

lieux et liens



Editions de l'ORSTOM

INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT EN COOPERATION

*avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique,
de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales
et du Ministère des Affaires Etrangères*

Sommaire

Présentation - P. PELISSIER ET G. SAUTTER

Avant-propos - P. GOUROU

Liens - C. BLANC-PAMARD, A. LERICOLLAIS, J. GALLAIS,
H. ATTIA

Campagnes en devenir - J.-Y. MARCHAL, O. HOFFMANN,
L. MESCHY, J. PELTRE-WURTZ, J. BOULET, G. DANDROY,
C. SEIGNOBOS, B. ANTHEAUME, V. LASSAILLY-JACOB,
B. CHARLERY DE LA MASSELIERE, J. BOUTRAIS, M.-C.
CORMIER-SALEM, A. LERICOLLAIS, C. BLANC-PAMARD,
M. BENOIT, H. RAKOTO-RAMIARANTSOA, O. SEVIN, B.
TALLET, Y. DEVERIN, J. RAMAMONJISOA, L. DUBOURDIEU.

Autour des villes - J.-L. CHALEARD, A. DUBRESSON, G.
SALEM, M. LE PAPE, C. VIDAL, A. MANOU-SAVINA, P.
PELTRE, G. MAINET, Y. MARGUERAT, J.-L. DONGMO,
J. CHAMPAUD.

Compositions d'espaces - A. SECK, M.-C. AQUARONE,
R. POURTIER, J.-P. RAISON, M. LESOURD, A. GASCON,
M. PORTAIS, E. GU-KONU, C. TAILLARD, A. SAUSSOL,
J. BONNEMAISON, L. CAMBREZY, J. PLYA, G. SAVONNET,
E. BERNUS, J.-C. ROUX, A.-M. PILLET-SCHWARTZ, M. PE-
PIN-LEHALLEUR, A. HALLAIRE, J. O. IGUE, A. SCHWARTZ.

Liste des auteurs

Table des matières